

[Traduction]

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Oui. Le gestionnaire du Service à la clientèle du district postal du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard a répondu à M. A. J. Reid, trésorier de l'association, le 2 décembre 1976. Dans une lettre du 10 janvier dernier, on a expliqué au député de Fundy-Royal que dans le cadre du programme fédéral de restrictions, on avait remis à une date indéterminée le prolongement du service de distribution par facteurs au-delà des itinéraires déjà établis.

2. 208.

3. Le service de boîtes postales multiples est le seul service de distribution que les Postes peuvent offrir en attendant l'abolition des mesures de restrictions imposées au ministère.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 24 janvier, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question n° 1453, marquée d'un astérisque. C'est la deuxième fois que j'ai à soulever cette question. Les questions marquées d'un astérisque sont censées trouver réponse dans un délai raisonnable, mettons dans à peu près deux semaines. Voilà deux mois que ma question est laissée sans réponse. Elle n'a pourtant rien de difficile. Le gouvernement a-t-il acheté ou non un nouveau Grumman Gulfstream Executive Jet? Il ne faut certainement pas deux mois pour le savoir. J'ai droit à une réponse, monsieur l'Orateur.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, comme je l'avais promis plus tôt, je suis toujours en train d'examiner le point précis soulevé dans cette question. Je signale simplement que l'interprétation que donne le député des usages relatifs aux questions marquées d'un astérisque n'est pas tout à fait exacte. Mais nous tâchons de répondre à ces questions et aux autres dans les plus brefs délais.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'entente intervenue plus tôt, la Chambre va maintenant revenir aux motions pour étudier celle inscrite au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, laquelle a déjà été mise en délibération. Le ministre a la parole.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 3 h 8.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 75C DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA 2^e LECTURE DU BILL C-27

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cullen:

Que, relativement au bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, cinq heures supplémentaires soient allouées pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur interrompe toute délibération dont la Chambre est saisie, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et mette aux

Motion aux termes de l'art. 75C du Règlement

voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toute motion nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, plus on passe de temps à la Chambre des communes, plus souvent on a à l'esprit la remarque de Cecil Rhodes: «Tant à faire et si peu de temps.»

M. Baker (Grenville-Carleton): Et si peu de moyens pour le faire.

M. Cullen: Mon intérêt à la question ne date pas d'hier. Lorsque j'ai proposé l'Adresse en réponse au discours du trône en 1969, j'ai cité, en l'approuvant, un éditorial de l'*Observer* de Sarnia, qui disait entre autres ceci:

En réalité, ce qui menace le Parlement n'est pas le danger éventuel que constituerait l'interruption d'un débat fructueux et instructif sur telle ou telle mesure, mais l'érosion soutenue du prestige que produisent des discours ennuyeux l'absence de décorum, l'obstruction et la piètre assiduité à la Chambre. La Chambre est elle-même son pire ennemi et chaque fois qu'elle succombe à une de ses faiblesses, sa propre structure s'effrite davantage.

Comme je l'avais alors déclaré, mon inquiétude au sujet de l'adoption des mesures législatives, venait du fait que nous consacrons trop de temps plutôt que pas assez à l'étude de nos mesures législatives. Quand nous leur consacrons trop de temps et qu'un si grand nombre de députés participent aux débats, les discours ne perdent-ils pas de leur importance? Il s'agit invariablement de décider quelle sera la période de temps à consacrer à toute étape d'un bill. Pour le présent bill, je constate que nous avons accordé 13 heures à l'étape de la deuxième lecture et que nous avons entendu 26 députés de tous les partis argumenter pour et contre les propositions qu'il renferme.

Il me semble que pour approuver ou rejeter la mesure en principe, comme cela se fait à l'étape de la deuxième lecture le temps déjà consacré et le temps alloué aux termes de l'article 75C du Règlement devraient suffire. Nous avons entendu les adversaires du projet de loi répéter les mêmes arguments contre son contenu et ceux d'entre nous qui sont en faveur de son adoption en ont souligné les aspects positifs. Toutefois, il est opportun à un moment donné de prendre une décision au sujet du principe de la mesure.

Le comité fera un examen détaillé du bill C-27 article par article; il y aura un autre débat sur les amendements proposés par le comité à l'étape du rapport, puis nous en ferons une dernière lecture. Un bon nombre des points soulevés par les députés pourraient fort bien être discutés à l'une ou l'autre de ces dernières étapes.

En plus du temps qui a déjà été consacré et qui le sera encore à l'étude du bill, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a indiqué que si tous les amendements qu'il propose ne sont pas acceptés, il est prêt à faire de l'obstruction à toutes les étapes. Étant donné le nombre d'heures que nous avons déjà consacrées au bill, le temps qu'il faut encore y consacrer, et la menace d'un député de faire de l'obstruction et de s'aventurer dans un monologue, il m'incombe en tant que ministre, de prendre mes responsabilités et de faire en sorte que cette mesure législative continue de franchir équitablement et raisonnablement les étapes parlementaires.

Des voix: Bravo!